

**Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière
(CFPPH)**

**Institut Gernez Rieux
2, Rue du Docteur SCHWEITZER
59037 LILLE CEDEX
tél : 03 20 44 40 03**

PROJET PEDAGOGIQUE

Session 2022-2023



Partenaire



**Centre de Formation d'Apprentis de l'A.R.C.P.P
(Association Régionale des Cours Professionnels de la Pharmacie)**

ESPACE BERTEZ

49, avenue du Pont de Bois

59665 Villeneuve d'Ascq

tél : 03 20 59 17 17

fax : 03 20 05 98 64

« L'alternance : C'est donner du sens à l'expérience, et la transformer en savoir »

Jean Clénet

Préambule – Informations Générales :

Le Centre de Formation des Préparateurs en Pharmacie Hospitalière (CFPPH) est implanté sur le site du CHU de Lille (voir plan en fin de document). Un bâtiment, l'Institut GERNEZ RIEUX, consacré de manière exclusive à la formation, accueille dans ses locaux entre autres le CFPPH.

Cette structure regroupe plusieurs entités de formation (Cadres de Santé, Sages-femmes,...).

Cet institut possède une capacité d'accueil d'un peu plus de 900 étudiants, élèves et apprenants. Il possède un environnement adapté puisqu'il détient dans ces locaux plus de 50 salles de cours et travaux pratiques, amphithéâtres, salles polyvalentes et autres.

Le CIDDES, Centre de Documentation, recense plus de 6000 ouvrages et brochures. C'est un ensemble documentaire axé de manière principale sur le paramédical et l'administratif.

Un self est ouvert et accessible le midi du lundi au vendredi (ouverture susceptible d'être modifiée sans préavis).

I. DEFINITION DU METIER

Le préparateur en pharmacie hospitalière (art. L.4241-5 du CSP) est titulaire du « diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière ».

Il exerce en pharmacie à usage intérieur et participe, sous l'autorité technique du pharmacien chargé de la gérance, (art.L.5126-5 du CSP) à la gestion, l'approvisionnement, la délivrance des médicaments et autres produits de santé, à la réalisation des préparations, à la division des produits officinaux.

Son activité peut s'étendre à la préparation des dispositifs médicaux stériles ainsi qu'à la préparation des médicaments radiopharmaceutiques et anti-cancéreux. Il est soumis au secret professionnel.

II. CADRE CONCEPTUEL

1) Qu'est-ce qu'un projet pédagogique?

Le projet pédagogique est la manière dont l'équipe pédagogique donne sens au programme de formation. Son élaboration est soutenue par un souci constant de cohérence au service d'une pratique de qualité.

Le Robert, dictionnaire de la Langue Française, nous propose la définition suivante :

« Projet : Image d'une situation, d'un état que l'on pense atteindre »

Deux mots méritent notre attention :

➤ Situation : « ensemble des circonstances dans lesquelles une personne se trouve »

➤ Atteindre : « parvenir au niveau de ... »

Nous pouvons donc définir un projet comme un ensemble d'éléments qui gravitent autour d'une personne et qui sont organisés de façon à amener cette personne à un état, à un niveau, à une qualification.

Ce projet va donc décrire ce qui est mis en œuvre pour permettre à l'élève ou à l'apprenti(e) de réussir cette année de formation et de construire son projet professionnel.

2) Concepts et valeurs

Définitions :

Concept :

Champ de la pensée au sens large, pensée intellectuelle sur un mot, démarche intellectuelle, définition d'un objet avec plusieurs aspects, représentations au regard de références, représentation mentale, générale et abstraite d'un objet ; abstraction, généralisation.

Valeur :

Ensemble cohérent hiérarchisé qui s'organise dans un système de valeurs :

- Champ psychosociologique : les valeurs sont à la base des représentations qui fondent les comportements.

- Dictionnaire le Petit Robert : « ce qui est vrai ou bien » en fonction des repères de la société. Principes à partir desquels la société où les individus procèdent à des choix. Elles sont des « éléments fondateurs de l'éthique ».

- Revue cadre : « les valeurs servent les membres d'une collectivité professionnelle pour fonder leur jugement et pour diriger leur conduite. »
- Evolution : les comportements évoluent ainsi que les représentations des valeurs.

3) Les concepts retenus par l'équipe pédagogique sont : LA REGLE DES « 3A »

A = Apprentissage
A = Alternance
A = Accompagnement

Les apprentissages : L'objectif pédagogique est d'acquérir des savoirs et des savoirs faire, en ensemble de compétences théoriques et pratiques. L'objectif pédagogique est donc le détail des aptitudes que l'apprenant va acquérir au cours du cycle de formation, ce qu'il est capable de faire sur le lieu de la formation mais aussi le lieu de stage ou d'apprentissage.

L'alternance : la formation en alternance met en lien la théorie et la pratique, l'articule, pour donner un sens et une cohérence à la formation et pour construire les compétences professionnelles. Cette formation se déroule en alternance. Une formation alternée est une formation qui articule, dans un même projet de formation, les apports de l'entreprise, en l'occurrence l'hôpital, et d'un centre de formation.

L'accompagnement : en pédagogique, il est considéré comme une interaction sociale favorisant la construction de connaissances et visant le développement personnel et professionnel de l'élève, du stagiaire, de l'apprenti.

III. FINALITES DE LA FORMATION ET VALEURS RETENUES

La formation assurée doit permettre à l'apprenant (élève ou apprenti en parcours complet ou partiel de formation) d'acquérir les connaissances et compétences nécessaires pour assurer les fonctions de préparateur en pharmacie hospitalière dans le respect des règles d'hygiène, de sécurité et de confidentialité.

Cette formation doit également permettre à l'apprenant de s'adapter aux différents lieux d'exercice de la profession en tenant compte de la spécificité de chaque établissement.

Tout au long de l'année de formation, l'organisation doit permettre de partager des idées, des expériences, des connaissances. Elle doit aussi développer chez l'apprenant la capacité à travailler en équipe et équipe pluridisciplinaire.

Enfin, la formation doit être un socle sur lequel l'apprenant s'appuiera pour s'engager dans un processus de formation permanente nécessaire et obligatoire tout au long de sa carrière professionnelle.

Pour ce faire, l'équipe pédagogique porte un certain nombre de valeurs :

- le professionnalisme,
- la réflexivité,
- l'éthique,
- la rigueur, l'exactitude et l'organisation,
- l'équité,
- le respect.

IV. COMPETENCES

1) Les prérequis :

Pour mettre œuvre l'ensemble des compétences attendues, l'apprenant devra être capable de :

- Utiliser les règles, les procédures de contrôle qualité, les modes opératoires et les techniques visant à la sécurité, et à l'hygiène dans la réalisation des activités et l'utilisation des circuits,
- Analyser réglementairement et techniquement l'ordonnance et alerter le pharmacien en cas de besoin,
- Analyser la demande de dispositifs médicaux stériles et adapter la réponse,
- Créer une relation de confiance avec le patient et son entourage,
- Recenser, sélectionner, actualiser et archiver les sources professionnelles et réglementaires,
- Utiliser les outils bureautiques,
- Éduquer et conseiller le patient et l'entourage en vue d'une démarche d'autonomisation,
- Évoluer en milieu technique, parfois automatisé.

2) Les compétences attendues après la formation :

L'apprenant doit savoir concourir à :

1. Délivrance de médicaments et de dispositifs médicaux,
2. Réalisation des opérations d'approvisionnement et de gestion au sein de la pharmacie à usage intérieur et des services de soins,
3. Réalisation de conditionnements,
4. Réalisation de préparations pharmaceutiques en milieu hospitalier,
5. Conduite des opérations de préparation des dispositifs médicaux stériles,
6. Maintenance et contrôle des équipements de préparation, de conditionnement, de stérilisation, de stockage, de production d'eau,
7. Traitement de l'information et contrôle de la traçabilité,
8. Conseil, encadrement et formation.

V. CADRE RÉGLEMENTAIRE

Ce projet est écrit en référence aux arrêtés du 3 mars 2006 modifié relatif à la Formation aux Gestes et Soins d'Urgence, à l'arrêté du 31 juillet 2006 modifié relatif à la Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) et l'arrêté du 2 août 2006 modifié relatif à la formation conduisant à l'obtention du diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière. De plus, ce projet prend en compte le fait que l'accession à un poste de préparateur en pharmacie hospitalière ne peut se faire que si la personne détient ce diplôme.

1) Les acteurs de la formation

Ils sont au cœur même de ce projet.

Ils aident l'apprenant dans sa démarche d'acquisition de connaissances et de compétences en lui donnant toutes les clés nécessaires.

Pour cela, plusieurs acteurs interviennent :

- ✓ La directrice du centre de formation, assistée par un cadre supérieur de santé, coordonnateur pédagogique-adjoint à la directrice et un cadre de santé formateur. Ces deux derniers, issus de la filière métier, détiennent des valeurs, des expériences et des compétences pédagogiques dans le champ des Sciences de l'Education. Ils sont au cœur du dispositif de formation monté conjointement avec les différents intervenants, ce qui permet adaptabilité et coordination. L'équipe pédagogique s'engage à accompagner l'élève dans son processus de professionnalisation.
- ✓ Les intervenants impliqués dans la formation : d'origine hospitalière pour la plupart, ils sont pharmaciens, professeurs des universités, maître de conférences universitaire, cadres de santé hospitaliers, ... Ils ont à cœur, puisqu'ils l'ont souhaité, d'amener cette formation à un niveau qui sera suffisant pour permettre à l'apprenant un exercice professionnel efficace en pharmacie hospitalière. Leur professionnalisme permet à l'apprenant d'avoir, lors du face à face pédagogique, une personne compétente et apte à répondre aux questions et interrogations.
- ✓ Des personnes compétentes dans un domaine particulier pour assurer les enseignements (ex. Qualité, relations humaines, ...).
- ✓ Des préparateurs en pharmacie témoignent de leur expérience et partagent leurs compétences.
- ✓ Une assistante de direction, impliquée dans le dispositif de formation, est plus particulièrement chargée des dossiers administratifs, de leurs suivis, d'assurer un relais entre l'apprenant et l'équipe pédagogique et de direction, elle facilite le déroulement de cette année de formation.

2) Les choix, principes et méthodes pédagogiques

- ✓ L'évaluation constante de l'acquisition des connaissances permet à l'apprenant de se situer tout au long de l'année.
- ✓ Des temps de rencontres individuelles organisées par les cadres pédagogiques donnent à l'apprenant la possibilité d'exprimer ses réussites/difficultés et d'élaborer si besoin ensemble des mesures de réajustement garantissant l'apprentissage. Ces rencontres peuvent être plus nombreuses si la directrice, le coordonnateur pédagogique ou le cadre de santé formateur l'estiment nécessaire ou si l'apprenant en exprime le besoin. Les personnes en situation de handicap ont à leur disposition les interlocuteurs référents handicap du CHU

qui travaillent en collaboration avec les écoles et instituts. Si l'apprenant en exprime le besoin auprès du formateur ou s'il souhaite entreprendre une démarche personnelle, un référent handicap du CHU le recevra et lui proposera un accompagnement personnalisé. Des actions individualisées pourront être mises en place pour favoriser ses apprentissages et ce, si besoin et en accord avec l'apprenant, en lien avec l'équipe pédagogique. Une information est réalisée en début d'année auprès de toute la promotion par un référent handicap. Un support est mis à disposition, il comporte entre autre l'adresse mail générique qui permet à l'apprenant de prendre contact avec la cellule handicap.

- ✓ Des temps de visites sur les terrains d'apprentissage et de stage et des rencontres entre le Maître d'apprentissage/ de stage, le tuteur, l'apprenant et les membres de l'équipe pédagogique permettent à l'apprenant de progresser dans ses acquisitions.
- ✓ Des réunions pédagogiques entre les enseignants et les professionnels chargés d'encadrer les apprenants sont organisées afin d'assurer une parfaite cohérence entre l'enseignement en Centre de Formation et les périodes pratiques.
- ✓ Des appels téléphoniques ou des messages courriels sont régulièrement réalisés avec les tuteurs de stages pour s'informer de l'évolution de la situation d'apprentissage de l'apprenant sur son lieu de stage.
- ✓ Chaque stage fait l'objet d'objectifs formalisés, établis par l'équipe pédagogique du CFPPH, en lien avec les tuteurs de stage.

Le dispositif mis en place par l'équipe pédagogique permet d'assurer un accompagnement pour tout apprenant, quel que soit son statut, ses connaissances, son niveau de formation initiale, afin de l'emmener au terme de sa formation et d'acquérir les compétences afférentes au diplôme de Préparateur en Pharmacie Hospitalière.

3) Les moyens et rythmes pédagogiques

Les apprenants bénéficient des moyens matériels de l'Institut GERNEZ RIEUX. Pour ce faire, une salle de classe est dédiée prioritairement aux préparateurs en pharmacie hospitalière et est équipée d'un ordinateur, d'écrans de projection, d'un vidéoprojecteur et d'un paperboard (à noter que toutes les salles de cours de l'IGR sont équipées au plan informatique et ont accès à Internet).

Pour réaliser des travaux de groupe, des travaux de recherche, des révisions ...des salles de cours peuvent être mises à la disposition des apprenants, en fonction des disponibilités et sur demande auprès des formateurs.

Une plateforme collaborative permet le partage, le traitement et la gestion de fichiers, documents et autres types de données entre apprenants et équipe du CFPPH. Cet outil collaboratif contribue à l'amélioration de la communication entre les différents apprenants, et avec l'équipe pédagogique. Cette plateforme permet aussi l'accès aux outils bureautiques nécessaires à la rédaction de documents écrits, rapports de stage, supports de présentation ...

Enfin, l'outil mis à disposition permet de faire de la visioconférence entre l'apprenant et un membre de l'équipe pédagogique, et de dispenser des cours en distanciel. C'est donc au quotidien un outil facilitateur des acquisitions et apprentissages.

L'alternance est organisée en quinzaine généralement (15 jours de formation théoriques puis 15 jours de formation pratique). Ce rythme doit permettre à l'apprenant l'acquisition de l'ensemble des connaissances et compétences.

Le rythme scolaire est organisé en journée de 7 heures. Chaque journée est décomposée en 4 créneaux horaires de 2 heures. Ce rythme peut varier en fonction des interventions. Les cours peuvent être organisés en présentiel et/ou en distanciel. De manière générale, au cours d'une semaine, un même module est abordé. L'organisation est faite de manière à ce qu'il y ait un minimum de déplacements pour les personnes inscrites en parcours partiel.

4) Les enquêtes de satisfaction

Tout au long de l'année, l'avis des élèves/apprentis est requis sur l'ensemble des cours prestés tant sur les contenus que sur la qualité de l'intervention. Pour ce faire, des questionnaires sont renseignés par les élèves/apprentis en fin d'année scolaire.

Un questionnaire général de satisfaction de la formation, intégrant les parties théoriques et pratiques, propre au CFPPH, est renseigné en fin de formation et aborde les points suivants :

- La satisfaction générale des contenus pédagogiques,



- L'organisation générale des cours,
- L'organisation générale des stages,
- Le niveau de satisfaction de l'équipe pédagogique.

De plus, un questionnaire commun à l'ensemble des écoles et instituts est réalisé afin d'évaluer les stages d'une part, et l'enseignement d'autre part, ainsi qu'un questionnaire de satisfaction sur l'Institut Gernez Rieux. Celui-ci reprend les prestations générales offertes aux apprenants au cours de leur année scolaire.

Tous ces dispositifs contribuent à améliorer de façon continue la qualité du dispositif de formation.

5) La fiche d'évènement indésirable

La sécurité et la qualité de nos activités constituent une préoccupation permanente. Tous les événements pouvant affecter cette sécurité et cette qualité doivent être déclarés. Pour ce faire, plusieurs moyens pour déclarer un évènement indésirable (EI) sont mis à disposition des élèves/apprentis :

- Des QR-codes sont disposés au sein de l'IGR et permettent de faire une déclaration via un téléphone portable par exemple,
- Sur le SharePoint Etudiant IGR, un espace dédié existe où l'on peut retrouver cette fiche de déclaration d'EI,
- En version papier, elle est disponible à l'accueil de l'IGR et à déposer dans la boîte aux lettres prévue à cet effet.

VI. CONCLUSION

Cette année de formation doit être un socle sur lequel l'élève/l'apprenti(e) va s'appuyer pour forger son identité professionnelle. Elle a pour objectifs principaux de former des professionnels de santé compétents, responsables et actifs dans toute démarche visant à améliorer la prise en charge du patient et son état de santé. Cette formation doit aussi permettre à chaque élève/apprenti(e) d'appréhender les futures acquisitions, modifications, améliorations et évolutions que le système de santé connaît et va connaître.

L'accompagnement individuel est au cœur du dispositif de formation. Cet accompagnement se traduit dans le cadre de suivis pédagogiques ou encore lors de temps formalisés auprès de l'équipe du centre de formation. Cet accompagnement, au plus proche de l'apprenant, s'inscrit dans une stratégie de prévention de rupture de parcours et d'abandon de formation.

Cette formation n'est que le début d'un long apprentissage, qui s'enrichira au fil de l'eau par la formation continue, les lectures, les échanges avec les professionnels de santé, l'implication dans la vie institutionnelle de son établissement employeur et la recherche.

CONTENU ET ORGANISATION PÉDAGOGIQUE DE LA FORMATION

VII. CONTENU ET ORGANISATION PEDAGOGIQUE

La formation conduisant au diplôme de préparateur en pharmacie hospitalière se déroule sur une durée globale de **quarante-deux semaines**. Elle comporte **1 360 heures** d'enseignement dont **660 heures** théoriques et **700 heures de stage** ou de périodes pratiques.

L'enseignement en Centre de Formation comprend **huit modules**, dispensés sous forme de cours, de travaux dirigés, de travaux de groupe et de travaux pratiques.

Les périodes pratiques ou stages, au nombre de **huit**, sont réalisées :

- dans les pharmacies à usage intérieur,
- dans les secteurs de fabrication, préparations, reconstitutions des cytotoxiques et nutriments parentéraux,
- dans les secteurs des dispositifs médicaux,
- dans les services de stérilisation,
- dans les services de radio pharmacie, ou radio nucléaire,
- dans les unités de soins,
- dans les cellules qualité ou gestion des risques des établissements hospitaliers ou en milieu industriel.

INTITULÉ du module	PÉRIODES en Centre de Formation	PÉRIODES pratiques/ semaines	PÉRIODES pratiques/ heures	PÉRIODES pratiques/ indication de lieux
Module 1	100 heures	3	105 heures	En PUI, secteur médicaments, en unité de soins...
Module 2	90 heures	3	105 heures	En PUI, secteur des dispositifs médicaux, en unité de soins, en plateaux médicotechniques...
Module 3	70 heures	2	70 heures	En cellule qualité ou gestion des risques...
Module 4	110 heures	3	105 heures	Dont 70 heures en secteur anticancéreux
Module 5	60 heures	2	70 heures	En médecine nucléaire ou en PUI autorisée/médicaments radiopharmaceutiques
Module 6	110 heures	3	105 heures	En stérilisation, au bloc opératoire...
Module 7	60 heures	2	70 heures	En PUI ou en unité de soins
Module 8	60 heures	2	70 heures	En PUI ou en unité de soins
Total	660 heures	20	700 heures	

PLANNIFICATION ANNUELLE

Ce planning prévisionnel est remis à chaque apprenant en début de formation

CENTRE DE FORMATION PREPARATEURS EN PHARMACIE HOSPITALIERE CHU DE LILLE SESSION 2022 - 2023 (sous réserve de modification) (version au 20/07/2022)																											
septembre 2022						octobre 2022						novembre 2022						décembre 2022									
J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S				
jeudi 1 septembre 2022						samedi 1 octobre 2022						mardi 1 novembre 2022		Toussaint				jeudi 1 décembre 2022	27					7			
vendredi 2 septembre 2022						dimanche 2 octobre 2022						mercredi 2 novembre 2022	17					7	vendredi 2 décembre 2022	28					7		
samedi 3 septembre 2022						lundi 3 octobre 2022	6				7	jeudi 3 novembre 2022	18					7	samedi 3 décembre 2022								
dimanche 4 septembre 2022						mardi 4 octobre 2022	7				7	vendredi 4 novembre 2022	19					7	dimanche 4 décembre 2022								
lundi 5 septembre 2022						mercredi 5 octobre 2022	8				7	samedi 5 novembre 2022							lundi 5 décembre 2022	30	4,00	M05	3,00	M05			
mardi 6 septembre 2022						jeudi 6 octobre 2022	9				7	dimanche 6 novembre 2022							mardi 6 décembre 2022	31	4,00	M05	3,00	M05			
mercredi 7 septembre 2022						vendredi 7 octobre 2022	10				7	lundi 7 novembre 2022	20					7	mercredi 7 décembre 2022	32	4,00	M05	3,00	M05			
jeudi 8 septembre 2022						samedi 8 octobre 2022						mardi 8 novembre 2022	21					7	jeudi 8 décembre 2022	33	4,00	MANUT. (M08)	3,00	M08			
vendredi 9 septembre 2022						dimanche 9 octobre 2022						mercredi 9 novembre 2022	22					7	vendredi 9 décembre 2022	34	4,00	M08					
samedi 10 septembre 2022						lundi 10 octobre 2022	10	4,00	M07	3,00	M07		jeudi 10 novembre 2022	23					7	samedi 10 décembre 2022							
dimanche 11 septembre 2022						mardi 11 octobre 2022	11	4,00	M07	3,00	M07		vendredi 11 novembre 2022		Armistice				dimanche 11 décembre 2022								
lundi 12 septembre 2022		pré-rentrée		pré-rentrée		mercredi 12 octobre 2022	12	4,00	M07	3,00	M07		samedi 12 novembre 2022							lundi 12 décembre 2022	29					7	
mardi 13 septembre 2022	1	4,00	MATH M4/M5 (M08)	3,00	MATH M4/M5 (M08)		jeudi 13 octobre 2022	13	4,00	M07	3,00	M07		dimanche 13 novembre 2022							mardi 13 décembre 2022	30					7
mercredi 14 septembre 2022	2	4,00	M08	3,00	M08		vendredi 14 octobre 2022	14	4,00	M07	3,00	M07		lundi 14 novembre 2022	20	4,00	Eval M07	3,00	M03		mercredi 14 décembre 2022	31					7
jeudi 15 septembre 2022	3	4,00	M08	3,00	M08		samedi 15 octobre 2022						mardi 15 novembre 2022	21	4,00	M03	3,00	M03		jeudi 15 décembre 2022	32					7	
vendredi 16 septembre 2022	4	4,00	M08	3,00	M08		dimanche 16 octobre 2022						mercredi 16 novembre 2022	22	4,00	M03	3,00	M03		vendredi 16 décembre 2022	33					7	
samedi 17 septembre 2022						lundi 17 octobre 2022	15	4,00	M07	3,00	M07		jeudi 17 novembre 2022	23	4,00	M03	3,00	M03		samedi 17 décembre 2022							
dimanche 18 septembre 2022						mardi 18 octobre 2022	16	4,00	M07	3,00	M07		vendredi 18 novembre 2022	24	4,00	M03	3,00	M03		dimanche 18 décembre 2022							
lundi 19 septembre 2022	5	4,00	M05	3,00	M05		mercredi 19 octobre 2022	17	4,00	M07	3,00	M07		samedi 19 novembre 2022							lundi 19 décembre 2022	34					7
mardi 20 septembre 2022	6	4,00	M05	3,00	M05		jeudi 20 octobre 2022	18	4,00	M03	3,00	M03		dimanche 20 novembre 2022							mardi 20 décembre 2022	35					7
mercredi 21 septembre 2022	7	4,00	M05	3,00	M05		vendredi 21 octobre 2022	19	4,00	M03	3,00	M03		lundi 21 novembre 2022	25	4,00	M08	3,00	M08		mercredi 21 décembre 2022	36					7
jeudi 22 septembre 2022	8	4,00	M05	3,00	M05		samedi 22 octobre 2022						mardi 22 novembre 2022	26	4,00	M08	3,00	M08		jeudi 22 décembre 2022	37					7	
vendredi 23 septembre 2022	9	4,00	M05	3,00	M05		dimanche 23 octobre 2022						mercredi 23 novembre 2022	27	4,00	M03	3,00	M03		vendredi 23 décembre 2022	38					7	
samedi 24 septembre 2022						lundi 24 octobre 2022	11				7	jeudi 24 novembre 2022	28	4,00	M03	3,00	M03		samedi 24 décembre 2022								
dimanche 25 septembre 2022						mardi 25 octobre 2022	12				7	vendredi 25 novembre 2022	29	4,00	M03	3,00	M03		dimanche 25 décembre 2022		Noël						
lundi 26 septembre 2022	1				7	mercredi 26 octobre 2022	13				7	samedi 26 novembre 2022							lundi 26 décembre 2022		période de CA						
mardi 27 septembre 2022	2				7	jeudi 27 octobre 2022	14				7	dimanche 27 novembre 2022							mardi 27 décembre 2022		période de CA						
mercredi 28 septembre 2022	3				7	vendredi 28 octobre 2022	15				7	lundi 28 novembre 2022	24					7	mercredi 28 décembre 2022		période de CA						
jeudi 29 septembre 2022	4				7	samedi 29 octobre 2022						mardi 29 novembre 2022	25					7	jeudi 29 décembre 2022		période de CA						
vendredi 30 septembre 2022	5				7	dimanche 30 octobre 2022						mercredi 30 novembre 2022	26					7	vendredi 30 décembre 2022		période de CA						
						lundi 31 octobre 2022	16				7								samedi 31 décembre 2022								
TOTAL		36		27		35		40		30		77		40		30		70		20		12		84			

janvier 2023							février 2023							mars 2023							avril 2023							mai 2023							juin 2023							juillet 2023													
J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S	J	H	matin	H	après midi	S														
dimanche 1 janvier 2023							mercredi 1 février 2023							mercredi 1 mars 2023							samedi 1 avril 2023							lundi 1 mai 2023							jeudi 1 juin 2023							vendredi 1 juillet 2023													
lundi 2 janvier 2023							jeudi 2 février 2023							jeudi 2 mars 2023							dimanche 2 avril 2023							mardi 2 mai 2023							vendredi 2 juin 2023							samedi 2 juillet 2023													
mardi 3 janvier 2023							vendredi 3 février 2023							vendredi 3 mars 2023							lundi 3 avril 2023							mercredi 3 mai 2023							samedi 3 juin 2023							dimanche 3 juillet 2023													
mercredi 4 janvier 2023							samedi 4 février 2023							samedi 4 mars 2023							mardi 4 avril 2023							jeudi 4 mai 2023							dimanche 4 juin 2023							lundi 4 juillet 2023													
jeudi 5 janvier 2023							dimanche 5 février 2023							dimanche 5 mars 2023							mercredi 5 avril 2023							vendredi 5 mai 2023							lundi 5 juin 2023							jeudi 5 juillet 2023													
vendredi 6 janvier 2023							lundi 6 février 2023							lundi 6 mars 2023							jeudi 6 avril 2023							samedi 6 mai 2023							mardi 6 juin 2023							vendredi 6 juillet 2023													
samedi 7 janvier 2023							mardi 7 février 2023							mardi 7 mars 2023							vendredi 7 avril 2023							dimanche 7 mai 2023							lundi 7 juin 2023							jeudi 7 juillet 2023													
dimanche 8 janvier 2023							mercredi 8 février 2023							mercredi 8 mars 2023							samedi 8 avril 2023							lundi 8 mai 2023							jeudi 8 juin 2023							vendredi 8 juillet 2023													
lundi 9 janvier 2023							jeudi 9 février 2023							jeudi 9 mars 2023							dimanche 9 avril 2023							mardi 9 mai 2023							vendredi 9 juin 2023							samedi 9 juillet 2023													
mardi 10 janvier 2023							vendredi 10 février 2023							vendredi 10 mars 2023							lundi 10 avril 2023							mercredi 10 mai 2023							samedi 10 juin 2023							dimanche 10 juillet 2023													
mercredi 11 janvier 2023							samedi 11 février 2023							samedi 11 mars 2023							mardi 11 avril 2023							jeudi 11 mai 2023							dimanche 11 juin 2023							lundi 11 juillet 2023													
jeudi 12 janvier 2023							dimanche 12 février 2023							dimanche 12 mars 2023							mercredi 12 avril 2023							vendredi 12 mai 2023							lundi 12 juin 2023							jeudi 12 juillet 2023													
vendredi 13 janvier 2023							lundi 13 février 2023							lundi 13 mars 2023							jeudi 13 avril 2023							samedi 13 mai 2023							mardi 13 juin 2023							vendredi 13 juillet 2023													
samedi 14 janvier 2023							mardi 14 février 2023							mardi 14 mars 2023							vendredi 14 avril 2023							dimanche 14 mai 2023							lundi 14 juin 2023							jeudi 14 juillet 2023													
dimanche 15 janvier 2023							mercredi 15 février 2023							mercredi 15 mars 2023							samedi 15 avril 2023							lundi 15 mai 2023							jeudi 15 juin 2023							vendredi 15 juillet 2023													
lundi 16 janvier 2023							jeudi 16 février 2023							jeudi 16 mars 2023							dimanche 16 avril 2023							mardi 16 mai 2023							vendredi 16 juin 2023							samedi 16 juillet 2023													
mardi 17 janvier 2023							vendredi 17 février 2023							vendredi 17 mars 2023							lundi 17 avril 2023							mercredi 17 mai 2023							samedi 17 juin 2023							dimanche 17 juillet 2023													
mercredi 18 janvier 2023							samedi 18 février 2023							samedi 18 mars 2023							mardi 18 avril 2023							jeudi 18 mai 2023							dimanche 18 juin 2023							lundi 18 juillet 2023													
jeudi 19 janvier 2023							dimanche 19 février 2023							dimanche 19 mars 2023							mercredi 19 avril 2023							vendredi 19 mai 2023							lundi 19 juin 2023							jeudi 19 juillet 2023													
vendredi 20 janvier 2023							lundi 20 février 2023							lundi 20 mars 2023							jeudi 20 avril 2023							samedi 20 mai 2023							mardi 20 juin 2023							vendredi 20 juillet 2023													
samedi 21 janvier 2023							mardi 21 février 2023							mardi 21 mars 2023							vendredi 21 avril 2023							dimanche 21 mai 2023							lundi 21 juin 2023							jeudi 21 juillet 2023													
dimanche 22 janvier 2023							mercredi 22 février 2023							mercredi 22 mars 2023							samedi 22 avril 2023							lundi 22 mai 2023							jeudi 22 juin 2023							vendredi 22 juillet 2023													
lundi 23 janvier 2023							jeudi 23 février 2023							jeudi 23 mars 2023							dimanche 23 avril 2023							mardi 23 mai 2023							vendredi 23 juin 2023							samedi 23 juillet 2023													
mardi 24 janvier 2023							vendredi 24 février 2023							vendredi 24 mars 2023							lundi 24 avril 2023							mercredi 24 mai 2023							samedi 24 juin 2023							dimanche 24 juillet 2023													
mercredi 25 janvier 2023							samedi 25 février 2023							samedi 25 mars 2023							mardi 25 avril 2023							jeudi 25 mai 2023							dimanche 25 juin 2023							lundi 25 juillet 2023													
jeudi 26 janvier 2023							dimanche 26 février 2023							dimanche 26 mars 2023							vendredi 26 avril 2023							samedi 26 mai 2023							lundi 26 juin 2023							jeudi 26 juillet 2023													
vendredi 27 janvier 2023							lundi 27 février 2023							lundi 27 mars 2023							mardi 27 avril 2023							jeudi 27 mai 2023							dimanche 27 juin 2023							vendredi 27 juillet 2023													
samedi 28 janvier 2023							mardi 28 février 2023							mardi 28 mars 2023							vendredi 28 avril 2023							dimanche 28 mai 2023							lundi 28 juin 2023							jeudi 28 juillet 2023													
dimanche 29 janvier 2023																																																							
lundi 30 janvier 2023							mercredi 30 février 2023							jeudi 30 mars 2023							samedi 30 avril 2023							lundi 30 mai 2023							jeudi 30 juin 2023							vendredi 30 juillet 2023													
mardi 31 janvier 2023																																																							
TOTAL																																																							

Nbre de jours

- Cours
- Stages
- Fériés
- CA / Vacances
- AFGSU
- distanciel

LES MODULES DE FORMATION

Module 1 : Analyser les demandes et les ordonnances au regard des exigences techniques et réglementaires propres aux pharmacies à usage intérieur

Objectifs	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation et les procédures internes de la pharmacie à usage intérieur</p> <p>Identifier les ordonnances et les demandes prioritaires</p> <p>Détecter les éléments d'analyse de la prescription : interactions, incompatibilités, redondances</p> <p>Déceler des erreurs de posologie</p> <p>Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien</p> <p>Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles</p> <p>Utiliser les logiciels et autres outils d'analyse de prescription</p> <p>Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels (COMEDIMS, CSIRTM, CLIN...)</p> <p>Etablir le lien entre la prescription et la délivrance</p> <p>Formuler des recommandations sur le bon usage du médicament</p>	<p>Bases de législation pharmaceutique, définitions des comités institutionnels de l'EPS, droit pénal et institutionnel, responsabilité pénale et individuelle</p> <p>Règles de bonnes pratiques concernant les ordonnances, la dispensation</p> <p>Pharmacologie et thérapeutiques hospitalières</p> <p>Rappels de biologie cellulaire et moléculaire, génie génétique, pharmacologie moléculaire, Thérapie génique, thérapie cellulaire</p> <p>Traitements et schémas thérapeutiques pour les principaux domaines pathologiques (cardiologie, oncologie, ...) : durées de traitement, posologie, modes d'action, effets secondaires, interactions</p> <p>Produits sanguins labiles (notions)</p> <p>Médicaments dérivés du sang (MDS)</p> <p>Règles de délivrance des médicaments à statut particulier</p> <p>Iatrogénie médicamenteuse</p> <p>Pharmacovigilance</p>	<p>Intégration des décisions des comités institutionnels dans l'activité du PPH</p> <p>Utilisation de logiciels dédiés et de bases de données</p> <p>Identification des situations d'alerte du pharmacien</p> <p>Etablissement des demandes prioritaires</p> <p>Evaluation du degré de gravité d'une situation et identification des situations d'urgence à partir de différentes études de cas</p> <p>Mise en oeuvre de la pharmacovigilance</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 – Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p> <p>3 – L'évaluation est réalisée par le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Dans la mesure du possible, des exemples concrets sont donnés comme l'analyse d'ordonnances. Il est fait appel aux connaissances antérieures acquises de l'élève ou l'apprenti sur ce module. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 2 : Analyser les prescriptions ou les demandes de dispositifs médicaux

Objectifs	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Evaluer la conformité et la recevabilité de la demande selon la réglementation spécifique aux dispositifs médicaux (DM) Identifier les demandes prioritaires Détecter une incompatibilité physico-chimique Evaluer le degré de gravité de la situation nécessitant l'intervention du pharmacien Rechercher, selon les protocoles établis, les informations sur les substitutions et produits disponibles selon les classes de dispositifs médicaux Formuler des recommandations d'utilisation Traduire de manière opérationnelle les décisions des comités institutionnels portant sur les dispositifs médicaux (COMEDIMS, CLIN ...) Evaluer les pratiques d'utilisation des dispositifs médicaux et assurer le suivi des essais Etablir le lien entre la prescription et la délivrance</p>	<p>Réglementation et législation concernant les dispositifs médicaux (DM)</p> <p>Notions de base sur les dispositifs médicaux – Classification et voies d'abord – Fabrication, conditionnement, stérilisation – Etude des matériaux – Essais dans le cadre de recherches biomédicales, dans le cadre d'achats publics... – Evaluation des pratiques de soins dans le cadre de l'utilisation des DM</p> <p>Règles de délivrance et remboursement des dispositifs médicaux</p> <p>Classification et outils d'information Documentation, bases de données, outils</p> <p>Pansements Compresses, pansements pour différents usages, Adhésifs, Colle synthétique externe, bandes d'immobilisation</p> <p>Dispositifs médicaux de protection, habillage, drapage</p> <p>Dispositifs médicaux pour prélèvements et biopsies</p> <p>Dispositifs médicaux pour injections et perfusions</p> <p>Dispositifs médicaux pour instrumentation des unités de soins et des blocs opératoires</p> <p>chirurgie ophtalmique/ORL/anesthésie réanimation/anesthésie loco-régionale/dialyse/embolisation/chirurgie cardiaque et vasculaire/abord urinaire et gynécologique/chirurgie orthopédique et traumatologie/abord chirurgical, respiratoire, digestif</p>	<p>Intégration des décisions des comités institutionnels dans l'activité du PPH Identification des différents types d'anomalies au regard des exigences réglementaires (personnes habilitées à utiliser certains DM, règles de délivrance, mentions obligatoires, exigences LPP, décisions des comités institutionnels, ...) et notamment pour des DM à gestion particulière, Identification des différents types d'anomalies au regard des exigences techniques (taille, diamètre, matériaux, cohérence avec nature du médicament, incompatibilité, DM lié à un équipement, adéquation entre quantité demandée et rythme de délivrance, date limite d'utilisation...) pour plusieurs types de DM et notamment pour des DM à gestion particulière, Etablissement des demandes prioritaires Evaluation du degré de gravité d'une situation et identification des situations d'urgence à partir de différentes études de cas Activation des procédures de matériovigilance Identification des situations d'alerte du pharmacien Utilisation de logiciels dédiés</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant. 2 – Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national. 3 – L'évaluation est réalisée le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Dans la mesure du possible, des exemples concrets sont donnés. Des enseignements dirigés et de la pratique professionnelle est réalisée. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Evaluer la conformité de son action à chaque étape de son travail selon le système d'assurance qualité</p> <p>Utiliser les règles, les procédures et les outils de la qualité</p> <p>Rédiger un mode opératoire, des procédures internes, des éléments de processus</p> <p>Adapter sa tenue, son hygiène, ses déplacements et ses interventions aux règles spécifiques en fonction des zones d'activité</p> <p>Evaluer les conséquences d'un défaut de traçabilité</p> <p>- Détecter et analyser toute non conformité et adapter les mesures correctives</p> <p>Analyser le fonctionnement d'un équipement, en détecter les anomalies et adapter les opérations de maintenance ou les mesures correctives</p> <p>Analyser la qualité et la conformité d'une matière première ou d'un produit</p> <p>Traiter et suivre les réclamations et les rappels</p>	<p>La qualité d'un produit ou d'un service</p> <p>Méthodologie et outils de l'analyse et du diagnostic</p> <p>Le contrôle qualité</p> <p>Les règles d'hygiène et de sécurité</p> <p>Mise en place d'un système d'assurance de la qualité</p> <p>La non-qualité</p> <p>La traçabilité</p> <p>Réclamations et rappels</p>	<p>Identification de différents types de non-conformités (traçabilité, hygiène, sécurité, ...) et des conséquences potentielles</p> <p>Mise en oeuvre d'une démarche d'analyse des causes d'une non-conformité en utilisant une méthodologie d'analyse des causes adaptée</p> <p>Identification des mesures préventives et correctives à prendre dans différents cas de figure</p> <p>Mise en oeuvre des vigilances</p> <p>Réalisation d'analyse de la non conformité, discussion sur l'exactitude, la précision de la répétabilité ou de la reproductibilité d'une mesure</p> <p>Traitement des données de la qualité : relevés, graphiques, histogrammes, diagrammes (Pareto, cause effets, corrélation)</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle écrit des connaissances : Le contrôle continu est organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 - Elaboration d'une note de situation (à partir de l'enseignement en centre et de la période pratique) sur un thème donné lié à la qualité (ex : analyse d'un dysfonctionnement, élaboration d'une procédure, ...)</p> <p>Présentation orale de cette note devant plusieurs évaluateurs (deux a minima dont un représentant du centre de formation et un professionnel) – L'évaluation est réalisée par ces évaluateurs sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Dans la mesure du possible, des exemples concrets sont donnés. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 4 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations magistrales, hospitalières, les opérations de reconstitution et le conditionnement

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Identifier les différentes opérations de préparation, de conditionnement et de reconstitution à réaliser à partir des demandes et des protocoles de préparation</p> <p>Organiser la préparation et le déroulement des opérations</p> <p>Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des règles hygiène / qualité / sécurité</p> <p>Adapter sa tenue de travail, sa technique, sa gestuelle en fonction de la zone d'activité à atmosphère contrôlée</p> <p>Calculer les dosages et pesées, doser ou mesurer les produits conformément aux demandes et aux protocoles de préparation</p> <p>Effectuer les opérations de préparation, magistrales et hospitalières, de reconstitution et de conditionnement</p> <p>Ajuster les paramètres et les réglages des équipements de fabrication et de conditionnement et utiliser les équipements</p> <p>Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement du procédé : équipements, paramètres, matières, produits</p> <p>Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles</p> <p>Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre</p>	<p>Reconstitution des anti-cancéreux et autres reconstitutions en zone à atmosphère contrôlée (ZAC)</p> <p>Nutrition parentérale</p> <p>Préparation de pommades, de gélules, de comprimés, de liquides</p> <p>Préparation de produits injectables et de collyres</p> <p>Opérations de fractionnement, de séparation et de mélanges</p> <p>Techniques d'analyse et de contrôle</p> <p>Fonctionnement des équipements utilisés</p>	<p>Manipulations en zones à atmosphère contrôlée</p> <p>Calcul des dosages, pesées, mesure des produits conformément à un protocole</p> <p>Mise en route et réglage des équipements</p> <p>Identification et analyse des anomalies ou des non-conformités</p> <p>Correction d'une opération de production à partir d'une non-conformité ou d'une anomalie</p> <p>Méthodes d'analyse et de contrôle adaptées aux pratiques hospitalières : physico-chimiques et microbiologiques</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant. Des évaluations en TP sont réalisées et rentrent dans le Contrôle Continu des Connaissances.</p> <p>2 - Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p> <p>3 - L'évaluation est réalisée le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Pour mettre en application des enseignements, l'élève ou l'apprenti ira à la Faculté de Pharmacie de LILLE2, rue du Pr LAGUESSE. Des séances préalables de préparation aux TP sont organisées (env. 4 jours). Les TP ont une durée moyenne de 9 jours. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 5 : Organiser, conduire et mettre en œuvre les préparations de médicaments radiopharmaceutiques

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Identifier les différentes opérations de préparation et de conditionnement concernant les médicaments radiopharmaceutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Identifier les risques associés à la manipulation de produits radioactifs et mettre en œuvre les mesures à prendre en cas d'incident ou d'accident d'exposition ou de contamination radioactive¹⁰ - Adapter sa tenue professionnelle, sa technique, sa gestuelle en fonction du classement de la zone - Paramétrer et utiliser les équipements de préparation et de contrôle des médicaments radiopharmaceutiques - Utiliser les appareils de radioprotection selon la nature du risque - Organiser et conduire la préparation et le déroulement des opérations, et coordonner ses activités avec les collaborateurs en fonction des impératifs du service hospitalier - Organiser l'espace de travail et les flux physiques en fonction des règles d'hygiène, de qualité, et de radioprotection - Calculer les activités radioactives et adapter les opérations de production en tenant compte des prescriptions, de l'heure d'administration et de la décroissance radioactive du produit - Identifier et réaliser les contrôles nécessaires au déroulement des procédés (produits, équipements, environnement) - Contrôler le circuit des produits radiopharmaceutiques (trousses, générateurs, précurseurs, médicaments radiopharmaceutiques) de la commande à leur élimination - Gérer les déchets radioactifs - Analyser les anomalies, leur degré de gravité, identifier les mesures à prendre et en rendre compte 	<p>Notions de physique nucléaire, radiobiologie et radioprotection</p> <p>Radioprotection et radiobiologie</p> <p>Organisation pratique :</p> <p>Les produits radiopharmaceutiques</p> <ul style="list-style-type: none"> - Présentation et définition des produits radiopharmaceutiques - Production des radionucléides - Les trousses, les générateurs, les précurseurs - Préparation des médicaments radiopharmaceutiques - Marquages cellulaires isotopiques - Contrôle des produits radiopharmaceutiques - Radiochimie - Hygiène - Assurance qualité - La législation et la réglementation - Exemples d'applications cliniques en diagnostic et en thérapie <p>Locaux et équipements</p> <ul style="list-style-type: none"> - Conception et aménagement des locaux - Présentation et utilisation des équipements 	<p>Préparation et contrôle des médicaments radiopharmaceutiques</p> <p>Contrôle de radioprotection</p> <p>Conduite à tenir en cas de contamination radioactive d'une personne, du matériel ou des locaux</p> <p>Calcul des activités (radioactives) et adaptation des opérations de production en tenant compte des prescriptions, de la décroissance radioactive et de l'heure d'administration du médicament radiopharmaceutique</p> <p>Tri et gestion des déchets radioactifs</p> <p>Détection des anomalies et de leur degré de gravité, enregistrement des non conformités</p> <p>Conduite d'une démarche d'analyse des causes et identification des mesures à prendre</p> <p>Tenue des registres réglementaires</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 – Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p> <p>3 – L'évaluation est réalisée le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Des enseignements dirigés sont effectués par demi-groupe, quand cela est possible. Une visite de la Centrale Nucléaire de Gravelines est faite si toutes les autorisations administratives sont données. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 6 : Organiser, conduire et mettre en œuvre des opérations de stérilisation des dispositifs médicaux

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Identifier les sources et les voies de bio contamination pour l'homme et son environnement</p> <p>Appliquer les règles et procédures spécifiques d'hygiène, d'habillage et de déplacement et adapter sa technique en fonction de la zone d'activité</p> <p>Organiser l'espace de travail et les différents flux physiques en fonction des besoins et des règles d'hygiène / qualité / sécurité</p> <p>Identifier les différentes étapes ou phases du processus de stérilisation</p> <p>Organiser la préparation et le déroulement des opérations de stérilisation dans le cadre d'un travail en équipe pluridisciplinaire</p> <p>Conduire, mettre en oeuvre les opérations de stérilisation et en assurer la traçabilité</p> <p>Utiliser les équipements de stérilisation et mettre en oeuvre les maintenances de premier niveau</p> <p>Utiliser des techniques d'analyse et de contrôle visant à vérifier les équipements, les paramètres de la stérilisation, la stérilité des produits</p> <p>Rectifier les opérations de production en fonction du résultat des contrôles</p> <p>Identifier toute anomalie dans le déroulement du procédé et alerter les personnes responsables et prendre les mesures correctives</p>	<p>Les infections nosocomiales</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Principaux micro-organismes fréquemment responsables d'infections hospitalières</i> - <i>Principales pathologies infectieuses nosocomiales</i> - <i>Facteurs de développement des infections nosocomiales:</i> - <i>Marqueurs épidémiologiques</i> <p>La biocontamination</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Les sources de biocontamination</i> - <i>Les voies de transmission</i> - <i>Contamination et infection</i> <p>Prévention et le traitement des biocontaminations</p> <ul style="list-style-type: none"> - <i>Cadre institutionnel de la prévention</i> - <i>Conception et aménagement des locaux</i> <p><i>Bionettoyage, Prédésinfection, Asepsie</i></p> <p>Environnement, surveillance de l'eau, air, surfaces</p> <p>Linge</p> <p>Aliments</p> <p>Traitement des déchets</p> <p>Désinfection</p> <p>Stérilisation</p>	<p>Conduite d'opérations de stérilisation dans le respect des procédures et des règles de sécurité</p> <p>Conduite et contrôle des protocoles de pré-désinfection, de désinfection et de stérilisation</p> <p>Lecture et interprétation des témoins</p> <p>Rectification des opérations de production en fonction du résultat des contrôles</p> <p>Identification de toute anomalie dans le déroulement du procédé, alerte des personnes responsables, mise en place d'actions correctives</p> <p>Conduite des équipements</p> <p>Organisation et conduite des opérations de bio nettoyage et des opérations de désinfection</p> <p>Choix adapté des produits antimicrobiens</p> <p>Conseils d'utilisation</p> <p>Notions sur l'activité bactéricide d'un antiseptique ou d'un désinfectant</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 - Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p> <p>3 - L'évaluation est réalisée le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Dans la mesure du possible, des exemples concrets sont donnés. Des démonstrations de matériels ou techniques sont faites. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 7 : Gérer des flux et des stocks de médicaments et de dispositifs médicaux dans l'environnement économique et réglementaire

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Utiliser le code des marchés publics et les règles d'approvisionnement, de gestion des stocks et de distribution</p> <p>Utiliser les règles de la comptabilité hospitalière et du suivi budgétaire</p> <p>Veiller lors des délivrances à l'état des stocks en fonction des fluctuations de consommation des produits ou dispositifs</p> <p>Calculer les quantités à délivrer</p> <p>Contrôler, trier, orienter et étiqueter réglementairement les différentes matières et produits stockés</p> <p>Utiliser les règles spécifiques de gestion des stocks et de flux des échantillons médicaux, des essais cliniques, des retours de service</p> <p>Analyser les anomalies, leur degré de gravité et identifier les mesures à prendre</p>	<p>Organisation de la santé en France</p> <p>Organisation et fonctionnement des établissements hospitaliers</p> <p>Législation et réglementation d'une pharmacie à usage intérieur</p> <p>Le budget et la comptabilité</p> <ul style="list-style-type: none"> - Les grands principes comptables - La comptabilité appliquée à la pharmacie - Le budget - La tarification à l'activité - Contrat de bon usage, médicaments hors forfaits <p>Les marchés</p> <p>Les règles d'approvisionnement, de gestion des stocks et de distribution</p> <p>Le circuit du médicament et des dispositifs médicaux stériles</p> <p>Les activités spécifiques</p>	<p>Calcul des quantités à délivrer et à commander</p> <p>Utilisation des règles spécifiques de gestion des stocks et de flux des échantillons médicaux, des essais cliniques, des retours de service</p> <p>Analyse des anomalies, leur degré de gravité et identification des mesures à prendre</p>
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle continu organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 – Réalisation d'un compte rendu d'activités de 5 pages maxi dont l'évaluation est réalisée par un binôme (formateur et professionnel) sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p> <p>3 – L'évaluation est réalisée le maître de stage ou le maître d'apprentissage, après avis du ou des tuteurs opérationnels, sur la base d'une grille élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Dans la mesure du possible, des exemples concrets sont donnés comme les tableaux en T en comptabilité. Il est fait appel aux connaissances de l'élève ou l'apprenti sur le fonctionnement de son établissement. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

Module 8 : Traiter et transmettre des informations, travailler en équipe, conseiller et encadrer des personnes

Savoirs faire	Savoirs théoriques	Savoirs pratiques
<p>Collecter et transmettre les informations et les recommandations sur le bon usage des médicaments et des dispositifs médicaux, l'hygiène et la lutte contre les infections nosocomiales dans l'établissement</p> <p>Conseiller le patient ou les professionnels de santé sur l'utilisation et le stockage des médicaments et des dispositifs médicaux stériles ainsi que sur les effets indésirables</p> <p>Créer une relation de confiance avec les patients et les personnels hospitaliers</p> <p>Créer et maintenir les relations nécessaires au travail en équipe</p> <p>Utiliser et alimenter une base documentaire de données actualisées</p> <p>Utiliser les logiciels bureautiques et les logiciels spécifiques</p> <p>Encadrer des personnes en formation</p> <p>Actualiser ses connaissances et utiliser les circuits de formation pour progresser</p>	<p>Le patient à l'hôpital</p> <p>Supports et stockage de l'information</p> <p>Sources de la documentation</p> <p>Saisie des informations</p> <p>Les techniques de communication</p> <p>Les personnels hospitaliers</p> <p>Tutorat et transmission de savoir-faire</p> <p>Les conditions de travail</p> <p>Formation et information des personnels</p> <ul style="list-style-type: none"> - Typologie des actions de formation et d'information - sources d'informations extérieures à l'établissement public de santé : administration centrale et services déconcentrés, organisations professionnelles, organismes normalisateurs, associations sur la qualité, sociétés de conseil... 	<p>Conception et élaboration d'un fichier de références</p> <ul style="list-style-type: none"> - Utilisation des matériels de classement, archivage - Constitution d'un dossier documentaire - Rédaction de documents de synthèse, de rapports, de compte rendus, de lettres professionnelles, d'articles scientifiques, de posters - Création de fichiers sur micro ordinateur - Utilisation de logiciels dédiés - Lecture de bibliographie - Utilisation d'un thésaurus - Recherche d'information dans une banque de données - Formulation et reformulation de messages - Groupes de travail : objectifs, organisation et fonctionnement, acteurs, régulation du temps, prises de décision - Réunions de travail : information, échanges, transmission - Les conflits
<p>Evaluations :</p> <p>1 - Contrôle écrit des connaissances : Le contrôle continu est organisé par le centre de formation ; l'évaluation est réalisée par le formateur intervenant.</p> <p>2 - Elaboration d'une note de situation (à partir de l'enseignement en centre et de la période pratique) sur un thème donné lié à la qualité (ex : analyse d'un dysfonctionnement, élaboration d'une procédure, ...)</p> <p>Présentation orale de cette note devant plusieurs évaluateurs (deux a minima dont un représentant du centre de formation et un professionnel) – L'évaluation est réalisée par ces évaluateurs sur la base d'une grille d'évaluation élaborée au niveau national.</p>		
<p>Méthodes et moyens :</p> <p>Les enseignements dispensés sont réalisés sous forme de cours. Des enseignements dirigés en petit groupe sont organisés. Des travaux de groupe sont réalisés. Des exemples concrets sont donnés. Il est fait appel aux connaissances de l'élève ou l'apprenti sur le fonctionnement de son établissement. Une recherche lors de la période de stage peut être demandée. Des objectifs de stage sont fixés.</p>		

STAGES ET OBJECTIFS DE STAGE

L'organisation des stages

Chaque stage est négocié par un cadre de santé formateur du CFPPH et la Pharmacie à Usage Intérieur (PUI) des établissements de santé. Dans la mesure du possible, les stages ont lieu là où les apprenants sont salariés (article 7 – titre II de l'arrêté du 10 juin 2021 portant dispositions relatives aux autorisations des instituts et écoles de formation paramédicale et à l'agrément de leur directeur en application des articles R.4383-2 et R.4383-4 du CSP). Il est pris en considération les activités réalisées par la PUI et la capacité (tuteur opérationnel, maître de stage) à encadrer l'apprenant afin de garantir la professionnalisation de l'apprenant.

Certaines activités ne peuvent être réalisées que dans des PUI ayant des autorisations spécifiques (ex. Radiopharmacie, Stérilisation, Chimiothérapie), d'autres établissements de santé sont alors contactés afin que les apprenants puissent réaliser leurs stages.

La liste des établissements de santé accueillant des apprenants en stage est communiquée chaque année lors du Conseil Technique du CFPPH.

Enfin, une fiche de vœux est envoyée aux apprenants en amont de leur entrée en formation afin de connaître leurs souhaits de lieux de stage. Les temps de déplacements ainsi que les moyens de transport alternatifs possibles en cas de non possession de voiture sont dans la mesure du possible pris en compte.

Les lieux de stage / le livret d'accueil

La liste des lieux de stage est intégrée repris dans le livret d'accueil. Ce dernier comporte toutes les informations utiles à l'apprenant pour contacter le terrain de stage et organiser les modalités d'accueil le premier jour, les horaires, les tenues professionnelles ... Cette liste est actualisée chaque année.

Les objectifs de stage

Ils ont été définis en coopération avec les terrains de stage et les intervenants formateurs. Ils sont ainsi en corrélation avec les contenus pédagogiques enseignés et les exigences réglementaires de la formation. Suffisamment larges et adaptables aux parcours individuels des apprenants et aux structures d'accueil, ils permettent d'en fixer d'autres plus spécifiques avec le terrain d'accueil, l'apprenant et si besoin l'équipe du CFPPH. Ces objectifs de stage sont communiqués aux apprenants dès la rentrée scolaire ainsi qu'aux tuteurs opérationnels, maîtres de stage ...

STAGE LIÉ AU MODULE 1

ANALYSER LES DEMANDES ET LES ORDONNANCES AU REGARD DES EXIGENCES RÉGLEMENTAIRES ET TECHNIQUES PROPRES AUX PUI

Durée de stage : 3 semaines

Lieu de stage : en Pharmacie à Usage Intérieur

Objectifs généraux du stage

Connaître le circuit du médicament, participer à la dispensation des médicaments

L'apprenti ou le stagiaire observera et analysera les différentes méthodes de délivrance des médicaments. Les différentes catégories de médicaments seront étudiés (stupéfiants, gaz médicaux, ATU, rétrocessions, essais cliniques, Médicaments hors GHS, MDS,...)

Quelques idées peuvent être données. Elles seront complétées par le Maître d'Apprentissage ou de stage.

Pendant cette période, l'apprenti ou le stagiaire essaiera de :

- Prendre connaissance des Bonnes pratiques de pharmacie hospitalière, et de manière générale, tout élément, document, notes de services, décisions institutionnelles en lien avec le fonctionnement de la PUI (Décisions COMEDIMS, ...)
- Identifier les locaux et l'aménagement interne de la pharmacie, le circuit des produits pharmaceutiques depuis sa réception jusqu'au service de soins,
- Identifier le rôle, les fonctions et la planification des tâches des différents acteurs de la PUI (demande faite pour la première période de stage)
- identifier le matériel nécessaire au bon fonctionnement de ce circuit (type de stockage, caisses, armoires mobiles, chariots,...)
- Connaître les rapports entre la PUI et les différents services hospitaliers,
- Observer et participer aux différents actes pharmaceutiques (analyse de l'ordonnance (validité, réglementations, durée de traitement...), recherche d'interactions au besoin, validation pharmaceutique, préparations des doses à administrer, distribution, délivrance, traçabilité, pharmacovigilance, ...),
- Effectuer, **sous encadrement**, la réception et le contrôle des marchandises,
- Dispenser, **sous encadrement**, le médicament,
- Avoir un aperçu sur les systèmes informatiques de la pharmacie (demande faite pour la première période de stage),
- Appliquer la législation pharmaceutique (différents types d'ordonnance, règles d'étiquetage en cas de déconditionnement,...)
- Recueillir et analyser quelques ordonnances pour en relever les anomalies.

Tout objectif suggéré ou donné par le Maître d'Apprentissage ou maître de stage et pouvant faciliter l'intégration de ce module sera utile pour la bonne connaissance de l'apprenti(e) ou du stagiaire.

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 2

ANALYSER LES PRESCRIPTIONS OU LES DEMANDES DE DISPOSITIFS MÉDICAUX

Durée de stage : 3 semaines

Lieu de stage : en Pharmacie à Usage Intérieur, secteur DM

Objectifs généraux du stage

Connaître le circuit du dispositif médical, participer à sa dispensation selon les règles spécifiques aux DM.

I : CIRCUIT DES DISPOSITIFS MÉDICAUX

L'apprenti apprendra les procédures des différents points du circuit :

1. achat : politique par rapport aux appels d'offres, procédures d'achat
2. référencement : analyse d'une demande de produit non référencé
3. approvisionnement : différents circuits : notion de dépôt, de stock et de hors stock
4. différentes méthodes et moyens de commande
5. réception : effectuer, **sous encadrement**, la réception et le contrôle des marchandises
6. gestion des stocks à la pharmacie
7. délivrance : globale, nominatif....participer à cette activité sous encadrement
8. traçabilité, matériovigilance

L'apprenti observera l'organisation du travail et les missions de chacun.

Il prendra connaissance des différents outils informatiques

II CONNAISSANCE DE LA RÉGLEMENTATION ET DES OUTILS

- Prendre connaissance de l'ensemble des documents en lien avec le dispositif médical, Bonnes pratiques de pharmacie hospitalière, et de manière générale, tout élément, document, notes de services, décisions institutionnelles en lien avec le fonctionnement du secteur DM (Décisions COMEDIMS, ...)
- Appliquer la législation et réglementation,
- Connaissance des publications et bases de données (Europharmat par ex)

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 3

ASSURER LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS PHARMACEUTIQUES RÉALISÉES EN PHARMACIE A USAGE INTÉRIEUR

Durée de stage : 2 semaines

Lieu de stage : Cellule Gestion des Risques, Cellule Qualité, Pharmacie à usage intérieur, groupes de travail ..., d'un établissement de santé.

Objectifs généraux du stage

- Permettre à l'apprenti(e) pendant cette période d'observer une démarche qualité,
 - Participer à une démarche qualité sur tout projet

Ce stage doit permettre d'acquérir une vision générale de la démarche qualité mise en place dans l'établissement et l'implication des différents acteurs.

À l'aide des cours Qualité donnés, l'apprenti ou le stagiaire essaiera de :

- Comprendre les enjeux d'une démarche qualité,
- Clarifier le vocabulaire donné (divers mots-clés, accréditation, certification, indicateurs,...)
- Repérer les clients, leurs attentes et besoins,
- Observer la communication entre les différents acteurs.

Ce stage doit être l'occasion de situer l'établissement de santé par rapport à la démarche d'accréditation V2 et d'identifier les éléments développés dans le manuel d'accréditation V2

Quelques fils conducteurs pour vous aider dans ce stage

- Analyser la pyramide documentaire Qualité (manuel qualité, procédures, protocoles, données, ...), comment celle-ci est-elle gérée ?
- Comprendre l'approche processus, comment la mettre en place (logigramme, procédure)
- Comment sont traitées les non-conformités, dysfonctionnements, ...
- Comment sont mises en place les actions préventives ou correctives ?
- Comment sont suivies les actions mises en place ? (indicateurs, tableaux de bord, ...)

Pour vous aider à mieux comprendre, il semble qu'il faille partir d'un exemple qui sera la base de travail pour l'écriture de la note de situation... d'une situation concrète, existante ou ayant existée, d'une pratique professionnelle en relation avec une activité pharmaceutique, et à l'aide du tableau ci-joint:

- Reconstituer un cycle de DEMING afin de retrouver toutes les étapes (PDCA : P=Plan, D = Do, C = Check, A= Act)
- Identifier les actions de non-qualité et proposer une action corrective dans le système Assurance Qualité du service ou de la PUI,
- Proposer une modification du Système Assurance Qualité pour corriger un risque déclaré.

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 4

ORGANISER, CONDUIRE ET METTRE EN ŒUVRE LES PREPARATIONS MAGISTRALES, HOSPITALIERES, OPERATIONS DE RECONSTITUTION ET DE CONDITIONNEMENT

Durée de stage : 3 semaines

Lieu de stage : en PUI dont 2 semaines en secteur anticancéreux et une semaine au secteur des préparations

Objectifs généraux du stage:

Réaliser différentes préparations magistrales, hospitalières, reconstitution d'anticancéreux, nutrition parentérale,
...

Pour réaliser ce stage, l'élève ou l'apprenti(e) mobilisera ses connaissances acquises depuis le début de la formation, ainsi que celles acquises pendant le BP. Quel que soit le secteur de fabrication, il (elle) s'attachera à :

- Faire une vérification technique et réglementaire d'une prescription,
- Rechercher tous les éléments nécessaires à l'exécution d'une fabrication ou préparation,
- Remplir une fiche de fabrication comportant tous les éléments nécessaires pour assurer un suivi, la traçabilité, ...
- Vérifier toutes les matières premières et produits de conditionnement,
- Préparer, nettoyer, désinfecter le plan de travail, vérifier l'habillage en tenue spécifique,
- Identifier les matériels qui seront utilisés, vérifier le bon fonctionnement des appareils utilisés,
- Réaliser différentes opérations de fabrication magistrales, hospitalières, ..., ainsi que l'observation et réalisation (**sous encadrement**) des opérations de contrôle,
- Etiquetage,
- Elimination des déchets,

L'élève ou l'apprenti(e) regardera le système documentaire mis en place (Procédure, protocoles, opérations de contrôles, ...). Il fera le lien entre ce qui est écrit et ce qui est fait en pratique.

Il observera et effectuera les opérations de reconstitution (préparations/fabrications d'anticancéreux, antibiotiques, collyres, ...). Une possibilité de travail « à blanc » doit être réalisée.

Les bonnes questions à se poser (non exhaustif):

- Comment sont tracées les opérations de préparation et de fabrication ?
- Comment est vérifiée la conformité des équipements, plan de travail, matières premières, ...
- En cas de dysfonctionnement, qu'est-il prévu comme mesures correctives ?
- Comment s'assure-t-on de la conformité de la préparation, fabrication ?
- Comment s'assure-t-on de la qualification du personnel ?

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 5 RADIOPHARMACIE SERVICE RADIOPHARMACIE

Durée de stage : 2 semaines

Lieu de stage : en Pharmacie à Usage Intérieur, Unité de radiopharmacie, localisée dans le service de médecine nucléaire de l'hôpital d'accueil ou dans un autre hôpital réalisant cette activité.

PRÉAMBULE

Les services de radiopharmacie ont des spécificités propres liées à l'utilisation d'une classe particulière de médicaments, à savoir les médicaments radiopharmaceutiques afin de répondre aux besoins du service de médecine nucléaire. Les objectifs posés ci-après ne sont pas tous réalisables. Cependant, l'apprenti(e) ou le stagiaire s'efforcera de rassembler le maximum d'informations sur le service. Il s'intégrera à l'équipe et apprendra à travailler avec cette dernière en privilégiant les tâches liées à l'activité de radiopharmacie.

Il devra recenser des informations sur l'établissement public de santé et le service de médecine nucléaire pour lequel travaille la radiopharmacie.

Objectifs généraux du stage :

L'étudiant doit être capable de :

1. Prendre connaissance des Bonnes Pratiques et Guidelines, ainsi que des documents qualifiés du service
2. Expliquer les règles de radioprotection et la gestion des sources non scellées (principe général, limites annuelles...)
3. Appréhender les différentes missions de la radiopharmacie
4. Savoir lister les radiopharmaceutiques utilisés, les posologies et leurs principales indications : scintigraphie osseuse – cardiaque – thyroïdienne – rénale – pulmonaire, TEP...
5. Connaître les paramètres qui influencent la qualité d'une préparation et ses conséquences sur les images dans le service de médecine nucléaire.
6. Comprendre les particularités d'approvisionnement des radiopharmaceutiques (périodes, absence de stock, système des générateurs, calibration, décroissance...)

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

EN PRATIQUE

(Sous réserve d'activités réalisées dans le service)

Il observera tous les postes de travail et **participera** avec **ENCADREMENT**, aux points suivants :

LOCAUX PRÉPARATION – CONTRÔLE

<ul style="list-style-type: none"> ▪ Réceptions radiopharmaceutiques ▪ Observation et/ou réalisation à blanc des opérations de préparation des MRP et des opérations de contrôles qualités. ▪ Réalisation d'une élution ▪ Préparation d'une trousse ▪ Préparation des seringues 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Dispensation nominative ▪ Contrôle qualité ▪ Marquage cellulaire ▪ Traçabilité des isotopes ▪ Gestion des déchets : tri-retour fournisseur – décroissance – requalification ▪ Métabolisme
--	--

RADIOPROTECTION

- Contaminomètres
- Moyen de protection irradiation – contamination
- Contrôles

EN LIEN AVEC LE SERVICE DE MÉDECINE NUCLÉAIRE

- Prise de contact avec les différents intervenants :
 - Manipulateurs (accueil patient, familiarisation images, technegas, krypton,...)
 - Infirmières (explication examen, contraintes radioprotection, tri déchets)
 - Secrétariat (prise en compte des contraintes inhérentes à la disponibilité des radiopharmaceutiques, organisation d'un planning de semaine).

STAGE LIÉ AU MODULE 6

HYGIENE ET STERILISATION

Durée de stage : 3 semaines

Lieu de stage : en stérilisation (2 semaines obligatoires) puis 1 semaine dans divers secteurs

Objectifs généraux du stage en stérilisation (2 semaines):

Prendre connaissance et appliquer les Bonnes Pratiques de Stérilisation sur le terrain, comprendre pourquoi on se doit de respecter les règles établies.

Pour réaliser ce stage, l'élève ou l'apprenti(e) doit se poser des questions de bases et rechercher les éléments pour y répondre. Il observera tous les postes de travail. Afin de l'aider dans cette démarche, voici quelques exemples de « pourquoi » ou de réflexions pour lesquels l'apprenti(e) cherchera des réponses :

- Les différents matériels à stériliser (différents types de matériaux, différents types d'approvisionnement (en prêt, en dépôt ou propre à l'établissement))
- Durée de vie de certains DM (exemple : stérilisation de certains DM limités sous réserve de contrôle de fonctionnalité de celui-ci (ex : masque laryngé))
- Pourquoi faire une pré-désinfection des DM souillés ?
- Pourquoi charger un laveur-désinfecteur de cette façon ? pourquoi n'utilise t'on pas systématiquement un laveur désinfecteur (procédures ?) ?
- Pourquoi utiliser un type d'habillement différent par zone ?
- Pourquoi organiser le circuit selon le principe de la marche en avant ?
- Pourquoi effectuer les contrôles de l'eau, de l'air et l'environnement (surfaces)?
- Pourquoi mettre en place une logistique rigoureuse?
- Déterminer quel type de cycle autoclave sera utilisé en fonction du type de charge (instruments, linge, caoutchouc) ?
- Quelles peuvent être les relations avec les différents interlocuteurs ? (Qui sont-ils ?)
- L'ergonomie dans le travail, l'Assurance Qualité (pourquoi mettre en place des indicateurs Qualité), la traçabilité, la qualification opérationnelle des équipements, la qualification du personnel travaillant en stérilisation (pluridisciplinarité) et les intervenants extérieurs (bloc opératoire, biomédicaux, personnels de maintenance...)
- L'inactivation des ATNC, MCJ
- Quel intérêt à participer aux différentes instances (CLIN, COMEDIMS, Référent Hygiène, Commission de Soins)

De façon plus générale, l'apprenti(e) réfléchira à :

- L'appartenance du service de stérilisation à un pôle, avec quels autres services ou unités et pourquoi ce choix ?
- La notion de prestataires de service du service de stérilisation
- La responsabilité pharmaceutique et celle du personnel en stérilisation,
- Les qualités requises pour travailler en stérilisation
- Les formations de bases et continues...
- Les notions réglementaires (bonnes pratiques de stérilisation,...)

Ces quelques objectifs peuvent et seront complétés par les activités typiques qui sont faites sur le lieu de stage, par les objectifs situés dans le référentiel de formation.

L'élève ou l'apprenti(e) s'attachera à s'intégrer à l'équipe de travail. Il observera l'ensemble des postes de travail et **participera**, si possible, **et sous encadrement**, aux activités suivantes : prise en charge des matériels à stériliser dans les services de soins, pré-désinfection, lavage, nettoyage, conditionnement (linge, boîtes, ...), fonctionnement des autoclaves, contrôle de charges, stockage dans le service de stérilisation, dans les services de soins, blocs opératoires, blocs maternité,..., inventaires de stocks. L'élève ou l'apprenti(e) s'intéressera aussi à l'ensemble des consommables utilisés dans l'unité (ex drapage, sachets, gaines, rubans adhésifs, indicateurs de passage,...)

Objectifs généraux de la 3^{ème} semaine de stage:

Connaître les interfaces pouvant exister entre la stérilisation et les autres services.

L'élève ou l'apprenti(e), avec l'aide du Maître d'Apprentissage ou de stage, pour l'organisation, prendra connaissance des différents liens qui peuvent exister entre la stérilisation et les autres services. Pour ce faire, l'élève ou l'apprenti(e) assistera, sous réserve de faisabilité, à différentes réunions (par ex, CLIN), accompagnera l'Equipe Opérationnelle d'Hygiène et participera à un audit interne (1 journée par exemple) afin de connaître son rôle, ira dans un service d'endoscopie pour connaître le mode de désinfection des endoscopes,...

Il pourra s'intéresser, en fonction des possibilités, et en relation avec les services biomédicaux si besoin, au traitement de l'air, de l'eau, ...

Il est souhaitable qu'il aille une ou deux journées en bloc opératoire, afin de connaître le fonctionnement de celui-ci, découvrir les circuits du matériel utilisé, mieux connaître l'utilisation des certains DM (ancillaires, prothèses, ...), être sensibilisé aux règles d'hygiène et de tenue de travail, connaître les acteurs et leurs rôles respectifs, voir et comprendre le circuit du linge, le circuit des déchets (DASRI/DAOM), le circuit des pièces anatomiques...

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 7

GESTION DES FLUX ET STOCK MEDICAMENTS/DM DANS L'ENVIRONNEMENT ECONOMIQUE ET REGLEMENTAIRE

Durée de stage : 2 semaines

Lieu de stage : en Pharmacie à Usage Intérieur

Objectifs généraux du stage

Calculer les quantités à délivrer et à commander, utiliser les règles de gestion des stocks de médicaments, DM, essais cliniques, ..., gérer les retours de service, les périmés, ...

Pendant cette période, l'apprenti(e) s'intéressera aux logiciels informatiques présents dans la PUI, tant sur le plan bureautique que spécifique (Logiciel de gestion des stocks,...).

Il s'intéressera aussi à observer les variations de stocks en fonction des fluctuations de commandes, ...

Il regardera les règles spécifiques de gestion de stocks liées aux échantillons médicaux, aux essais cliniques,..., et sera en mesure de trier, orienter, éventuellement étiqueter les différentes matières premières de produits ou dispositifs médicaux.

Les retours de service seront observés, analysés, et des rapprochements seront faits avec les procédures existantes dans la PUI.

Pour mener à bien cette activité et approfondir ce module, l'apprenti ou le stagiaire doit se poser un certain nombre de questions. L'on peut résumer ces dernières aux éléments suivants :

- Les médicaments ou dispositifs médicaux ou autres produits de monopole pharmaceutique sont-ils commandés dans le cadre d'un groupement d'achat ? si oui, comment se passe ce groupement d'achats (coopération entre établissements, coordinations des offres et demandes, ...)
- Rechercher le nombre de lignes de commandes, de réception, de liquidations, les erreurs de commandes ou réceptions si elles sont tracées,
- Comment est organisée une commande, une réception, le rangement et la dispensation d'un médicament ou d'un dispositif médical ?
- Existe-t-il des inventaires, à la PUI, dans les services, à quels rythmes ont-ils lieu ?
- Comment sont rangés les médicaments et dispositifs médicaux dans la PUI, dans les services de soins,
- Comment sont traitées les erreurs, dysfonctionnements au point de vue du stock, de la gestion des flux, ..., quelles mesures correctives sont prises ?

L'élève ou l'apprenti ira en service de soins pour observer les modalités de commandes faite par les services.

Il essaiera de déterminer comment les équipes soignantes apprécient le niveau de stock, le niveau de consommation et déterminent le niveau de commande.

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

STAGE LIÉ AU MODULE 8 COMMUNICATION ET TRANSMISSION D'INFORMATIONS

Durée de stage : 2 semaines

Lieu de stage : en Pharmacie à Usage Intérieur

Objectifs généraux du stage

Traiter et transmettre les informations, utiliser les logiciels bureautiques et spécifiques.

Pendant cette période, l'apprenti(e) s'intéressera aux logiciels informatiques présents dans la PUI, tant sur le plan bureautique que spécifique (Logiciel de gestion des stocks, traçabilité des MDS et des DMS, ...)

Il étudiera l'organisation de la bibliothèque de la PUI, le classement retenu, ...

L'utilisation d'un thésaurus sera recherchée.

L'élève ou l'apprenti s'attachera à :

- Rechercher s'il existe des documents d'informations donnés
 - Aux patients ambulatoires quand ils viennent chercher leurs traitements,
 - Aux services de soins (livret thérapeutique, aides à la reconstitution d'antibiotiques, listing de médicaments à conserver à l'abri de la lumière, température, ...)
- Observer l'accueil du patient en rétrocession
 - Comment cela se passe-t-il ? (Prise en charge, préparations des doses médicamenteuses, validation pharmaceutique, dispensation...)
- Encadrement d'un stagiaire :
 - L'accueil de celui-ci
 - Son parcours professionnalisant
 - Sa progression
 - Son évaluation
- Organisation de la formation au sein de la PUI
 - En interne et/ou en externe ?
 - Choix, organisation, formation, restitution à l'équipe
- Circulation de l'information au sein de la PUI, vers les services

En fonction :

- Assister à une réunion de travail (CLIN, CLUD, CLAN, COMEDIMS, ...)
- Participer à un groupe de travail (certification V2, Hygiène, Qualité, Harmonisation de pratiques professionnelles, ...)
- Réaliser un compte rendu d'une réunion à laquelle il (elle) a participé(e) (Réunion de service, Conseil de service, ...)
- Recherche d'informations sur des banques, bases de données, ...

Tout objectif suggéré ou donné par le Maître d'Apprentissage ou de stage et pouvant faciliter l'intégration de ce module sera utile pour la bonne connaissance de l'apprenti(e).

Remarque : Ces objectifs de stage peuvent être amenés à être complétés par des activités réalisées sur le lieu de stage ou proposés par le Maître d'apprentissage ou de stage.

LISTE DES LIEUX DE STAGES

La liste ci-dessous représente les établissements accueillant des apprenants dans le cadre de leur formation pratique. Cette liste est non exhaustive et peut évoluer en cours d'année en fonction des besoins et demandes.

Lieu du Stage	Adresse postale	BP	CP	VILLE
Le Centre Hospitalier de Sambre-Avesnois	13 Boulevard Pasteur		59600	MAUBEUGE
Centre Hospitalier de Saint-Nazaire	11 Boulevard Georges Charpak		44 600	SAINT-NAZAIRE
Hôpital Européen Georges POUPIDOU	20 rue LEBLANC		75908	PARIS
Hôpital AVICENNE	125 rue du Stalingrad		93000	bobigny
Hôpital BICETRE	78 rue du Gal LECLERCQ		94275	LE KREMLIN BICETRE
Hôpital Cochin	27 rue du Faubourg St JACQUES		75679	PARIS
Hôpital HENRY MONDOR	1, rue GUSTAVE EIFFEL		94010	CRETEIL
Hôpital privé Arras Les Bonnettes	2 Rue du Dr Forgeois		62 000	ARRAS
Hôpital SAINT LOUIS				PARIS
Hôpital TENON				PARIS
Institut CURIE				PARIS
La Polyclinique d'Hénin Beaumont groupe AHNAC	1110 Route de Courrières		62110	HENIN-BEAUMONT
La Polyclinique Saint Côme	7 Rue Jean-Jacques Bernard		60200	COMPIEGNE
L'AP-HP LARIBOISIERE	2 Rue Ambroise Paré		75010	PARIS
Le Centre Henry Becquerel (Centre régional de Lutte contre le Cancer de Haute Normandie)	Rue d'Amiens		76038	ROUEN Cedex
Le Centre Hospitalier Avranches - Granville	849 Rue des Menneries		50400	GRANVILLE
Le Centre Hospitalier d'Abbeville	43 Rue de L'isle		80142	ABBEVILLE Cedex
Le Centre Hospitalier d'Armentières	112 Rue Sadi Carnot		59280	ARMENTIERES
Le Centre Hospitalier d'Arras	3 Boulevard Georges Besnier		62000	ARRAS
Le Centre Hospitalier de Beauvais	Avenue Léon Blum	BP 40319	60021	BEAUVAIS Cedex
Le Centre Hospitalier de Béthune-Beuvry	27 Rue Delbecque		62660	BEUVRY
Le Centre Hospitalier de Boulogne sur Mer	Rue Jacques Monod	BP 609	62321	BOULOGNE SUR MER Cedex
Le Centre Hospitalier de Chauny	94 Rue des Anciens Combattants AFN TOM		02300	CHAUNY

Le Centre Hospitalier de Compiègne-Noyon	8 Avenue Henri Adnot ZAC des Mercières 3		60200	COMPIEGNE
Le Centre Hospitalier de Cornouaille	14 Avenue Yves Thépot		29000	QUIMPER
Le Centre Hospitalier de Denain	25 Avenue Jean Jaurès		59220	DENAIN
Le Centre Hospitalier de Dieppe	Avenue Pasteur		76202	DIEPPE
Le Centre Hospitalier de Douai	Route de Cambrai	BP 10740	59187	DECHY
Le Centre Hospitalier de Dunkerque	130 Avenue Louis Herbeaux	BP 6367	59385	DUNKERQUE Cedex 1
Le Centre Hospitalier de Fourmies	Rue de l'Hôpital	BP20025	59611	FOURMIES Cedex
Le Centre Hospitalier de Guingamp	17 rue de L'armor	BP10548	22205	PABU
Le Centre Hospitalier de la Région de Saint Omer	Route de Blendecques		62570	HELFAUT
Le Centre Hospitalier de Morlaix	15 Rue de Kersaint Gilly		29600	MORLAIX
Le Centre Hospitalier de Péronne	Place du Jeu de Paume		80200	PÉRONNE
Le Centre Hospitalier de Roubaix - Hôpital Victor Provost	33 Rue de Barbieux		59056	ROUBAIX Cedex 1
Le Centre Hospitalier de Saint Quentin	Rue Michel de l'Hospital	BP 608	02321	SAINT-QUENTIN
Le Centre Hospitalier de Soissons	46 Avenue du Général de Gaulle		02200	SOISSONS
Le Centre Hospitalier de Tourcoing	155 Rue du Président Coty		59200	TOURCOING
Le Centre Hospitalier de Valenciennes	Avenue Désandrouin	BP 479	59322	VALENCIENNES
Le Centre Hospitalier des Pays de Morlaix	15 Rue de Kersaint Gilly		29600	MORLAIX
Le Centre Hospitalier Docteur Schaffner	99 Route de la Bassée , Sac Postal 8		62307	LENS Cedex
Le Centre Hospitalier Ferdinand Grall	1 Rte de Pencran		29800	LANDERNEAU
Le Centre Hospitalier Général de Clermont de l'Oise	Rue Frédéric Raboisson		60607	CLERMONT DE L'OISE
Le Centre Hospitalier Isarien EPSM Clermont de l'Oise	2 Rue des Finets		60600	CLERMONT
Le Centre Hospitalier Universitaire d'Amiens-Picardie	1 Rond-Point du Professeur Christian CABROL		80054	AMIENS Cedex 1
Le Centre Hospitalier Universitaire de CAEN Normandie	Avenue de la Côte de Nacre		14000	CAEN
Le Centre Hospitalier Universitaire de Lille	2 Avenue Oscar Lambret		59000	LILLE
Le Centre Hospitalier Yves Le Foll -Saint Briec	10 Rue Marcel Proust		22000	SAINT-BRIEUC

Le Centre Oscar Lambret	3 Rue Frédéric Combemale		59000	LILLE
Le Groupe Hospitalier du Havre - Hôpital Jacques Monod	29 Avenue Pierre Mendès France		76290	MONTIVILLIERS
Le Groupement des Hôpitaux de L'Institut Catholique de Lille Hôpital St Philibert	115 Rue du Grand But	BP 249	59462	LOMME Cedex
Le Groupement des Hôpitaux de L'Institut Catholique de Lille Hôpital St Vincent	Boulevard de BELFORT		59020	LILLE
L'EPSM Lille Métropole	104 Rue du Général Leclerc	BP 10740	59487	ARMENTIÈRES Cedex
L'Hôpital de la Cavale Blanche	Boulevard Tanguy Prigent		29200	BREST
L'Hôpital privé Les Jockeys	12 Avenue du Général Leclerc	BP 30239	60631	CHANTILLY Cedex
L'Hôpital René Dubos	6 Avenue de L'île de France		95300	PONTOISE
L'Institut Godinot	1 Rue du Général Koenig	CS 80014	51726	REIMS Cedex
Centre Hospitalier d'ARGENTEUIL	69, rue du Lieutenant Colonel PRUDHON		95107	ARGENTEUIL
Hôpital NECKER - ENFANTS MALADES	149 rue de Sèvres		75743	PARIS cedex 15
Groupe Hospitalier PARIS SAINT JOSEPH - Site de Marie LANNELONGUE	133, Avenue de la Résistance		92350	LE PLESSIS ROBINSON
Centre Hospitalier de Château Thierry	Route de VERDILLY		2405	CHÂTEAU THIERRY
Centre Hospitalier de Somain	61, rue Joseph BOULIEZ	BP 19	59490	SOMAIN Cedex
Groupe Hospitalier Diaconesses St Simon	18 rue du Sergent BAUCHAT		75020	PARIS